

# L a chronique Ovine

Semaine 2 du 11 janvier 2019

## Mélangeuse distributrice : à partir de 200 UGB



Compte tenu du montant de l'investissement, les mélangeuses distributrices ne se justifient qu'au-dessus de 200 UGB ou 1400 brebis en élevage spécialisé. Pierre Lépée, conseiller machinisme à la Chambre d'Agriculture de la Creuse, insiste sur le fait « *qu'en dessous de 200 UGB, il y a des solutions plus simples et moins coûteuses pour distribuer les rations, s'il s'agit d'acheter du matériel neuf. En effet, ce type de matériel induit nécessairement une hausse du poste de carburant, et le gain de temps n'est pas systématique. C'est le cas par exemple avec des bruns longs et du*

*fouillage sec car les temps de mélange sont plus importants* ». Certains éleveurs l'achètent d'ailleurs à plusieurs, élevages ovins et bovins parfois, et ne distribuent plus qu'un jour sur deux ou trois.

### Une ration humide

La seconde condition à l'utilisation des mélangeuses distributrices concerne le type de ration. Leur recours impose une ration humide, à base d'ensilage ou d'enrubannage. Une ration, composée de deux tiers de fourrage sec et de seulement un tiers d'enrubannage ou d'ensilage, n'est pas adaptée à ce mode de distribution. En effet, le fourrage sec remonte dans la mélangeuse et les volumes sont alors trop faibles. L'utilisation d'autres matériels sont alors mieux adaptés : une dérouleuse pailleuse ou une désileuse pour distribuer les fourrages et pailler ; un godet distributeur ou un transporteur pour mécaniser les apports de concentrés.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter « Mélangeuse distributrice : des éleveurs ovins partagent leur expérience » sur [www.idele.fr](http://www.idele.fr) et [www.inn-ovin.fr](http://www.inn-ovin.fr)

*Photo semaine 02-19 : Ce type de matériel induit nécessairement une hausse du poste de carburant*

*CP : EPL de Troyes*

Réseau de références ovin de Bourgogne et Laurence Sagot (Institut de l'Élevage/CIIRPO)